



## CHARTRE SERVICE BUS – Sept. 2019 – Juin 2020 (du 18 septembre 2019 au 17 juin 2020)

L'Amicale Laïque de Graulhet met en place un service bus les mercredis après-midi pour les enfants fréquentant les Maisons de l'Enfance. Ce service permet aux enfants d'être déplacés du centre de loisirs à leurs activités extrascolaires (clubs sportifs, artistiques, culturelles, ...).

Les parents paient une participation de 20 euros pour l'année scolaire 2019/2020.

Conditions d'utilisation de ce service :

- 1 - Etre à jour du paiement de la participation des 20 euros et de l'ensemble des autres factures.
- 2 - Avoir donné l'autorisation parentale dûment complétée, datée et signée,
- 3 - Les enfants qui ne mangent pas à la cantine les mercredis devront être amenés directement par leur parent si leur activité extrascolaire commence à 14h00. Le service bus se chargera alors de récupérer l'enfant à la fin de son activité extrascolaire. Après le travail, les parents pourront ainsi venir récupérer leur enfant à la Maison de l'Enfance,
- 4 - Pour le cas où un empêchement (panne, retard, accident...) mettrait à défaut l'organisation du Service Bus, la Maison de l'Enfance ne saurait être responsable de votre enfant pendant son attente.
- 5 - La Maison de l'Enfance ne pourra être tenue responsable d'un défaut d'organisation de l'activité prévue, ni d'une absence de l'enfant à l'endroit convenu après l'activité.
- 6 - L'enfant doit attendre sur le lieu de son activité avec son éducateur (pas sur le trottoir ou dans la rue).
- 7 - Le signataire est informé que l'enfant est transporté par un véhicule de l'Amicale Laïque de Graulhet.
- 8 - Cette charte reste valable pour l'année scolaire jusqu'à ce qu'elle soit dénoncée, et rendue à la famille.
- 9 - Les inscriptions en cours d'année scolaire sont possibles dans la limite du nombre de places disponibles

(1) Coordonnées de l'Amicale Laïque sont :

Tel conducteur : 06 71 17 91 82  
Tel secrétariat : 05 63 42 09 60

(2) Coordonnées de l'éducateur / intervenant :

Club / Association : .....  
Nom / Prénom : .....  
Téléphone : .....

(3) Je soussigné(e).....décharge de toute responsabilité la Maison de l'Enfance pour le temps de .....à .....pour mon enfant :

NOM de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

pour le CLUB.....qui se déroulera à.....

A Graulhet, le .....

Signatures :

(1) Amicale Laïque

(2) Intervenants

(3) Parents

Document à remettre en intégralité complété et signé au directeur de la Maison de l'Enfance avec le règlement.  
Document établi en 3 exemplaires (1 pour chaque partie)